

Conditions générales de vente de Tesial srl

1. Généralités.

Sauf stipulation écrite contraire, les présentes conditions contractuelles sont applicables dans leur intégralité à toutes les offres, devis, interventions et prestations de TESIAL. Celles-ci sont réputées acceptées par le client dès demande de devis ou signature de la proposition commerciale de TESIAL. Le client renonce par ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales ou particulières.

2. Délais.

2.1. Les délais de livraison indiqués dans la proposition commerciale, sur le devis ou bon de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et ils ne commencent à courir qu'à dater de la remise de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande par le client. Les délais incombant à TESIAL sont prorogés par tout événement indépendant de sa volonté et rendant impossible ou difficile l'exécution de ses prestations et aussi longtemps que dure cet événement, en ce compris les problèmes techniques ou informatiques. Aucun retard ne peut donner droit à l'annulation d'une commande ni à aucune indemnisation du client. Le client accepte que tout retard de sa part dans la fourniture d'éléments ou informations repris par TESIAL, de même que dans la validation des éléments proposés par TESIAL est de nature à entraver un retard plus important dans sa commande.

2.2. Le client s'engage à fournir à TESIAL tous les éléments et informations nécessaires ou utiles à la réalisation de la commande, dans les délais et formats indiqués dans la proposition commerciale, et libre d'utilisation dans le cadre de l'exécution de sa commande.

3. Approbation des prestations.

Sauf disposition contraire : le client dispose de sept (7) jours ouvrables à dater de la mise en production du résultat des prestations pour faire part à TESIAL de ses observations. TESIAL dispose de quinze (15) jours ouvrables pour procéder aux éventuelles modifications demandées, sous réserve de l'application de l'article 11.1. et finaliser ses prestations;

Pour être valable, toute réclamation faite par le client doit être motivée et adressée par écrit à TESIAL au plus tard dans les sept (7) jours qui suivent la mise en production. Seules acceptées les réclamations relatives à d'éventuels dysfonctionnements ou à l'absence de conformité avec les modifications demandées. Passé ce délai, les prestations et leur livraison sont considérées comme étant entièrement et définitivement acceptées par le client.

De façon plus générale, le client dispose de sept (7) jours pour contester une facture : toute contestation de la facture doit être clairement motivée et envoyée à TESIAL par courrier recommandé, dans un délai de 7 jours calendrier qui suivent la réception de la facture.

4. Propriété et droits intellectuels.

4.1. Propriété des contenus. L'ensemble des éléments apportés par le client, de quelque nature que et sous quelque format que ce soit, reste la propriété du client.

TESIAL conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur ses prestations, également sur celles qui seraient restées à l'état de projet ou qui n'auraient finalement pas été approuvées par le client. TESIAL concède cependant au client une licence non exclusive et non transférable d'utilisation de ses prestations pour ses propres besoins, conformément à ce qui est prévu au point 4.3.

4.2. Propriété du logiciel, de la base de données et autres créations originales. Les logiciels, base de données et autres créations originales développés par TESIAL pour le client (notamment les codes sources, mises en page, menus, icônes, images, etc.) restent l'entière propriété de TESIAL. Ceux-ci sont reconnus par le client comme des œuvres de l'esprit que lui-même, ses préposés et commettant s'obligent à considérer comme telles.

Sauf stipulation contraire, le client ne peut donc, sans que cette liste ne soit exhaustive, les copier, les reproduire, les diffuser, les commercialiser, les vendre, les prêter, les louer, les mettre à disposition de tiers, les traduire ou les transcrire, les modifier, les adapter ou leur adjoindre tout objet non conforme à leur spécification, les céder un tiers, de quelque façon que et sous n'importe quelle forme que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou en partie, dans tout autre langage ou langue. Le client s'interdit également de décompiler, de décoder, de copier (sauf pour les besoins de sauvegarde), d'adapter, d'extraire, de réutiliser, de stocker, de reproduire, de représenter ou conserver, de démanteler le système de protection, directement ou indirectement, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle, du contenu des bases de données.

4.3. Licence non exclusive d'utilisation.

4.3.1. Site. Dans l'hypothèse où le site serait hébergé chez le client ou chez un tiers, TESIAL livrera au client, moyennant redevance, toutes les licences utiles pour utiliser le site.

Dans l'hypothèse où le site serait hébergé chez un tiers, il est expressément reconnu que le tiers hébergeur du site n'acquiert aucun droit sur aucun des contenus stockés par le client sur ses équipements dans le cadre du contrat d'hébergement qui serait conclu.

4.3.2. Logiciel. La licence d'utilisation du logiciel est limitée au droit d'utilisation sur un équipement donné et pour les besoins propres du client exclusivement. Le client est autorisé à transférer temporairement et à ses risques le logiciel sur un équipement de secours lorsque l'équipement agréé est indisponible ; il en informera aussitôt TESIAL.

4.3.3. Base de données.

Le client est autorisé à utiliser la base de données pour ses besoins propres. Il est également autorisé à extraire les contenus de la base de données qui lui appartiennent.

4.3.4. Ce qui précède ne vaut que pour les prestations acceptées par le client ; les autres prestations ne peuvent être exploitées sans l'accord écrit et préalable de TESIAL.

4.3.5. Ce qui précède est subordonné au respect par le client de toutes les obligations qui lui incombent, dont le règlement des sommes dues à TESIAL, et le respect des droits intellectuels portant sur les prestations livrées.

5. Mention du nom.

TESIAL pourra apposer son nom ou son logo et son URL, précédés d'une mention brève, ainsi que ceux de ses prestataires, sur les prestations livrées, en respectant les usages en la matière ; cette signature ne pourra être modifiée, retirée ni déplacée sans l'autorisation de TESIAL.

6. Publicité.

TESIAL se réserve, en tout état de cause, le droit de divulguer les prestations qu'elle a réalisées, et ce à des fins de publicité, de présentation et de tout autre caractère exemplatif ou promotionnel du travail qu'elle réalise, de toutes les manières qu'elle choisirait (notamment sur son propre site Internet), pour autant qu'elle se réfère au client.

7. Archives. Fichiers.

TESIAL reste propriétaire de tous les fichiers sources relatifs aux prestations réalisées. Sauf stipulation contraire expresse, la conservation de copies des prestations réalisées ainsi que la fourniture de nouveaux supports contenant ceux-ci donnent lieu au paiement d'une rémunération complémentaire. TESIAL ne souscrit aucun engagement de conservation de ces fichiers, sauf accord exprès avec le client. TESIAL ne peut être tenue responsable en cas de vol, destruction totale ou partielle, de détérioration ou d'altération des copies conservées par ses soins, quelle qu'en soit la cause. Les formats de fichiers informatiques et de supports utilisés sont choisis par TESIAL et peuvent être modifiés sans préavis.

8. Livraison.

Tous matériels et prestations, de TESIAL ou du client, sont transportés aux frais, risques et périls du client. Il lui appartient, le cas échéant, de souscrire les polices d'assurance utiles. La livraison des fichiers peut, le cas échéant, intervenir directement chez l'hébergeur du client, aux frais, risques et périls de celui-ci.

9. Paiement.

9.1. Devis. Acomptes.

Sauf stipulation contraire, tout devis ou proposition commerciale est valable pour une durée de trente jours et toute commande donne lieu à un paiement d'un acompte par défaut de 40 % ou tel que détaillé dans la proposition commerciale de TESIAL. Les devis, offres ou propositions commerciales de TESIAL ne présentent qu'un caractère indicatif jusqu'à leur acceptation et sont donnés hors taxes.

9.2. Sauf stipulation écrite contraire, les factures

de TESIAL sont payables à trente jours fin de mois sur le compte BE07736032310966 (KREDBEBB). A défaut de paiement à l'échéance, les sommes dues à TESIAL produiront automatiquement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts moratoires au taux mensuel de un pour cent (1%) à partir de la date d'échéance de la facture, tout mois entamé étant réputé écoulé, et d'une indemnité conventionnelle et forfaitaire égale à quinze pour cent (15%) du montant impayé, avec un minimum de 125 €, sans préjudice des éventuels indemnités de procédure, honoraires, frais de recouvrement, de justice et d'exécution.

9.3. En outre, en cas de défaut ou de retard de paiement, TESIAL se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter définitivement les prestations à venir pour le même client (qu'elles fassent l'objet de la commande payée ou d'une autre commande), sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par TESIAL.

10. Responsabilité.

10.1. TESIAL assume une obligation de moyen dans l'exécution de ses prestations. TESIAL ne répond que de son dol ou de sa faute lourde.

10.2. TESIAL ne peut être tenue responsable de toute absence de conformité de ses prestations qui trouverait directement ou indirectement sa cause dans les informations, éléments ou instructions données ou approuvées par le client ou dans des événements de force majeure.

10.3. Les parties conviennent que, les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'internet dans son ensemble. Le client accepte donc de supporter, le cas échéant, des risques d'imperfection ou d'indisponibilité du site. TESIAL ne peut être tenue responsable d'une indisponibilité du site liée à une défaillance soit du serveur distant, de l'hébergeur, du réseau ou de tout API ou service externe pour lequel TESIAL n'a pas la responsabilité du bon fonctionnement.

10.4. Le client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du site consécutif à toute utilisation qu'il en ferait et qui serait non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par TESIAL ou qui résulterait d'une modification ; il renonce expressément à engager la responsabilité de TESIAL à cet égard.

11. Modification, suspension ou résiliation de la commande.

11.1. Toute suspension ou modification de commande par le client en cours d'exécution peut entraîner une révision du prix initialement convenu, sans préjudice de la sanction des droits intellectuels de TESIAL.

11.2. Le client ne peut résilier unilatéralement une mission en cours d'exécution ou avant le terme convenu qu'en dédommageant totalement TESIAL, notamment des frais déjà exposés et du manque à gagner de TESIAL (au moins équivalent au prix convenu), sans préjudice des dommages-intérêts que celle-ci pourrait réclamer. Le prix convenu initialement et les acomptes versés resteront en outre et en tout état de cause acquis à TESIAL qui, dans la mesure où ils n'auraient pas encore été complètement payés, pourra également réclamer le solde restant dû par le client.

11.3. La commande du client peut être retardée, modifiée ou annulée en cas de force majeure, cas fortuit ou cause extérieure indépendante de la volonté de TESIAL, tels que (sans que cette liste ne soit exhaustive) catastrophes naturelles, guerre, grève, émeutes ; décès, maladie ou indisponibilité ; panne ou virus informatique. TESIAL s'engage cependant à immédiatement avertir le client de l'événement concerné et à lui proposer, le cas échéant et dans la mesure du possible, une alternative équivalente. En aucun cas, TESIAL ne peut en être tenue responsable et aucune indemnité ne sera due au client.

12. Informations données par le client.

12.1. Le client est seul responsable des données qu'il demande de mettre en ligne ou qu'il met en ligne. Il s'engage à ce que ces données ne contiennent aucune mention illégale, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et il veillera particulièrement à respecter la législation en vigueur en matière de droits intellectuels et de protection de la vie privée et des données à caractère personnelles. Le client garantit expressément TESIAL, ainsi que ses organes et préposés, contre toute action, recours ou revendications émanant de tiers et trouvant son origine dans le non-respect de ce qui précède. Il décharge TESIAL de toutes responsabilités à cet égard et s'engage à indemniser TESIAL de tous dommages subis directement ou indirectement en violation des présentes garanties.

12.2. De sa propre initiative ou de celle d'un tiers, TESIAL peut suspendre temporairement ou définitivement la mise en ligne ou l'accès de tout ou partie d'un site développé dans le cadre des prestations s'il a raisonnablement la conviction qu'une disposition légale, réglementaire ou contractuelle a été violée. Le client en sera avisé.

Le client renonce à réclamer une quelconque indemnité en cas d'erreur d'appréciation. La suspension du service ne suspend pas les obligations de paiement du client.

13. Inexécution.

Si la responsabilité de TESIAL devait être retenue à la suite de l'inexécution ou la mauvaise exécution des prestations qui lui sont confiées, le total des indemnités éventuellement dues au client ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant facturé pour la prestation à l'origine du dommage concerné.

14. Réclamations.

14.1. Toute réclamation concernant les prestations livrées doit être signalée par courrier recommandé dans les huit jours de leur livraison.

14.2. De même, toute réclamation concernant les factures de TESIAL doit être notifiée par courrier recommandé dans les huit jours de leur envoi. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans réserve.

14.3. La contestation relative aux prestations livrées ne présume pas celle de la facture subséquente.

15. Confidentialité.

Chacun des parties s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à ne pas divulguer, ni communiquer, ni laisser communiquer ou divulguer, ni utiliser directement ou indirectement les informations, données, renseignements, systèmes, logiciels, bases de données, méthodes, applications et savoir-faire confidentiels de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente commande, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins de celle-ci. Cette obligation de confidentialité persiste aussi longtemps que les informations en question conservent leur caractère confidentiel, en ce compris au-delà de la date de fin de la collaboration entre parties. Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

16. Sous-traitance.

TESIAL peut traiter avec les tiers de son choix et sous sa responsabilité, personne physique ou morale, pour les besoins des prestations qui lui sont confiées.

17. Représentation.

Toute personne physique s'engageant vis-à-vis de TESIAL au nom d'une autre, d'une société ou d'une association, sera personnellement et solidairement tenue avec ce tiers, cette société ou cette association des engagements ainsi souscrits. TESIAL est responsable vis-à-vis du client et de lui seul. Les personnes physiques agissant vis-à-vis de TESIAL pour le client sont réputées être dûment habilitées à le représenter et à agir en son nom et pour son compte.

18. Nullité. Renoncement.

La nullité ou l'inopposabilité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'emporte pas celle des autres. Les parties s'engagent à remplacer la disposition incriminée par une nouvelle clause conforme aux exigences légales.

Le fait pour TESIAL de ne pas se prévaloir d'une quelconque disposition des présentes ne peut d'aucune façon être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

19. Litiges. Droit applicable.

Tous les litiges survenant entre parties seront exclusivement de la compétence des cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles.